

Sommet (suite de la p.5)

7. *L'utilisation du français dans les organisations internationales* — Résolution qui poursuit les efforts entrepris (42^e et 43^e assemblées générales des Nations Unies), demande d'adopter des mesures pour garantir l'utilisation du français dans les organisations internationales et non gouvernementales et décide de la création d'un fonds multilatéral (auprès de l'ACCT) pour l'aide aux activités des groupes francophones, à la traduction et à l'interprétation.
8. *La situation économique mondiale* — Résolution qui appelle à une intensification des efforts pour un meilleur équilibre dans les échanges entre pays en voie de développement et pays industrialisés, en soulignant la nécessité de la mise en œuvre d'une stratégie internationale du développement (IV^e décennie de l'ONU pour le développement — 1991-2000). La résolution demande l'adoption d'un nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés; soutient le Programme intégré pour les produits de base (VII^e session de la CNUCED); insiste pour une prise en considération des exigences du développement lors des négociations au sein de l'Uruguay Round (GATT); et s'engage dans la recherche de solutions nouvelles au problème de l'endettement (Conférence préconisée par l'OUA). De plus, la résolution accorde une attention particulière aux problèmes de l'environnement.
9. *L'environnement* — Résolution qui reconnaît que tous les États du monde doivent observer les normes et les principes existants (Convention de Vienne, Protocole de Montréal, Déclarations de La Haye); convient d'une série d'énoncés et de mesures, ainsi que de négociations pour la protection

du climat; appuie le concept de développement durable; affirme l'interdépendance entre l'économie et l'environnement; se félicite de la tenue en 1992 de la Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement; et convoque une Conférence des ministres francophones chargés de l'environnement.

10. *L'avenir des institutions francophones et les mécanismes de suivi du Sommet de Dakar* — Résolution qui décide de maintenir le Comité international du suivi (CIS) dans l'intégralité de ses fonctions et de ses pouvoirs; reconduit le Comité international de préparations (CIP) des sommets; et reconnaît que l'ACCT constitue une garantie institutionnelle et lui confie des responsabilités accrues concernant la préparation, le suivi et la dimension multilatérale découlant des sommets. La résolution élargit aussi le Comité consultatif conjoint (CCC); reconnaît la contribution du monde associatif francophone; souhaite que l'ACCT facilite les rencontres, les échanges et la coordination pour les associations francophones; et reconnaît le rôle éminent que joue l'AIPLF.
11. *La création d'un fonds de solidarité* — Résolution qui crée ce fonds pour remédier aux dommages subis et aider à faire face aux situations d'urgence, notamment pour les victimes de l'apartheid, le Liban, le Tchad et Madagascar.
12. *Le fonds de solidarité en faveur du Tchad* — Résolution qui reconduit ce fonds pour permettre une amélioration du système éducatif du Tchad.
13. *Le Centre de recherches et d'études de langue : Village du Bénin* — Résolution qui décide d'inscrire le Village du Bénin comme projet de la francophonie, demande au CIS de veiller à son exécution et invite les institutions francophones, les ONG et les organismes à s'associer à l'action du Centre.
14. *L'adoption des rapports du volet coopération* — Résolution qui convient que le document « Projet francophone : Enjeux et Défis » constitue un document significatif de réflexion sur l'action future pour le développement au sein de la communauté francophone, et réaffirme

On assiste actuellement à un éveil de la conscience mondiale, mais cela ne suffit pas. Il n'y a plus de temps à perdre. Le bon chemin passe nécessairement par l'interdépendance. « Nous, dirigeants de la Francophonie, de dire le premier ministre Brian Mulroney à Dakar, nous sommes engagés à sauvegarder cette planète et à favoriser le développement des peuples que nous représentons. Cela aussi est difficile et incertain. C'est une question de survie. C'est pour cela que nous n'avons pas le droit de ne pas réussir. »

que la coopération francophone doit se concrétiser dans les cinq domaines d'intervention prioritaires déjà retenus, auxquels s'ajoutent la protection de l'environnement et l'éducation et la formation.

- 14(bis). *La lutte contre l'érosion en Haïti* — Résolution qui reconduit ce projet.
15. *Déclaration de Dakar* — Résolution qui considère que la communauté francophone est devenue une réalité politique, économique et culturelle fondamentale et réaffirme la continuation au sein de cet espace commun des actions dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, de la culture et de la communication, de l'information scientifique et du développement technologique, des industries de la langue, et de l'éducation et de la formation. De plus, la résolution décide que l'éducation et la formation constituent un domaine stratégique d'intervention pour la diffusion de la langue française ainsi que des langues et cultures nationales; s'engage à créer un contexte économique international permettant d'améliorer la situation économique des pays en développement, membres de la communauté; et incite les autres instances internationales à faire autant.
16. *L'Angola* — Résolution qui apporte un soutien et souhaite l'application intégrale des protocoles et accords (Brazzaville, New York, Harare et Luanda), en vue de l'avènement d'une paix globale et durable dans la région.
17. *Le Sommet mondial de l'Enfance* — Résolution qui invite la communauté internationale à redoubler d'efforts pour la survie, la protection et le développement de l'enfant et soutien l'idée d'organiser un Sommet mondial de l'Enfance (UNICEF). ■



Sommet francophone de Dakar — Le Premier ministre du Canada Brian Mulroney, avec les premiers ministres du Québec et du Nouveau-Brunswick, Robert Bourassa et Frank MacKenna.